

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES



COMMUNE DE THUIR

CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ :
Z.A.C « LES ESPASSOLES » à vocation d'habitat

REPONSES A L'AVIS DE L'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE DU 07/07/2017



SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
2	Le scénario de référence	4
2.1	Etat actuel de l'environnement et évolution en cas de mise en œuvre du projet	4
2.2	Etat de l'environnement en l'absence du projet	5

1 PREAMBULE

En date du 07 juillet 2017, la DREAL Occitanie a émis un avis concernant l'étude d'impact du projet de création de la ZAC des Espassoles sur la commune de Thuir (courrier arrivé le 24 juillet 2017 en Mairie de Thuir).

Le présent document correspond à un 1^{er} niveau de réponses à cet avis.

Les points qui ne peuvent être traités au présent stade du dossier de création le seront dans le cadre du futur dossier de réalisation de la ZAC, dossier de réalisation au sein duquel des compléments peuvent être apportés sur l'étude d'impact.

2 LE SCENARIO DE REFERENCE

2.1 ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET EVOLUTION EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le périmètre de la ZAC des Espassoles se développe sur une superficie d'environ 13,44 ha.

Il s'agit essentiellement de friches agricoles, avec une frange boisée au Sud, formant une zone tampon avec le Canal de Thuir. Aucune activité agricole n'est effectuée sur cet espace.

Le secteur est en partie en zone inondable, contrainte qui a été prise en compte pour délimiter l'implantation des futurs secteurs bâtis (cf. plans n°2d et 2e du dossier de création) et qui sera bien évidemment prise en compte lors de l'élaboration du plan de masse au stade du dossier de réalisation.

Le projet est concerné ou se localise en bordure de zonages naturalistes (ZNIEFF, PNA, ENS).

La faune et la flore présentes sur le secteur sont des espèces communes et fréquentent les milieux urbains et péri-urbains. Aucune plante protégée n'a été recensée sur le périmètre de la ZAC.

L'aménagement du secteur entraînera la destruction des habitats et de la flore sous emprise, et perturbera la faune présente.

Les enjeux naturalistes se concentrent en frange du périmètre de la ZAC avec :

- la présence d'un habitat d'intérêt communautaire (ripisylve du Canal de Thuir),
- le Canal de Thuir (Carbouneille) et sa ripisylve qui accueillent des espèces animales protégées et constituent un corridor écologique,
- le périmètre du PNA en faveur de l'Émyde lépreuse qui concerne le Canal de Thuir.

Le futur plan de masse du projet tiendra compte des contraintes d'inondation et de la présence du Canal de Thuir et de sa ripisylve qui seront évités. De plus, le projet se tiendra en retrait de la Carbouneille qui est concernée par le périmètre du PNA en faveur de l'Émyde lépreuse.

Le projet prévoit l'accueil d'une centaine de lots, avec la réalisation de constructions collectives, semi-individuelles, individuelles en bandes ou individuelles et pavillonnaires.

L'augmentation de la population va favoriser l'économie locale, notamment dans le secteur de la restauration, du transport et autres services. L'aménagement du projet va engendrer la mise en place de cheminements doux qui permettront de lier la ZAC au village de Thuir, mais également au maillage existant en direction de Perpignan notamment.

Deux points de liaison avec la voirie de la future ZAC seront réalisés sur les giratoires de la Piétat et des Espassoles, permettant de sécuriser les accès au site.

La réalisation du programme immobilier en frange Nord du périmètre de la ZAC (hors zone inondable) va engendrer la création de surfaces imperméabilisées (bâtis, voiries, ...).

L'aménagement de la ZAC va être accompagné de mesures compensatoires, avec la création d'ouvrages de rétention permettant de ne pas augmenter les débits rejetés dans le milieu naturel.

2.2 ETAT DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DU PROJET

L'occupation actuelle des sols sous l'emprise du projet est uniquement constituée de terrains en friches mités par une urbanisation diffuse.

Les friches sont issues de l'évolution naturelle de l'abandon des pratiques agricoles sur le site.

Sans intervention, les terrains en friche vont tendre vers une domination de la strate arbustive, alternant buissons et zones herbacées, puis de l'apparition d'un boisement à terme.

Les terrains sont essentiellement des parcelles communales qui font l'objet d'un entretien permettant de limiter le risque d'incendie à proximité immédiate des habitations.

Le cortège d'espèces présent sur le site évoluera en fonction des associations végétales qui composeront la zone.